



Patricia BERSOT
SASU Espace Bégaïement Patricia Bersot
Référéncé DATADOCK
SIRET 821 157 641 00019
N° Formatrice : 93060782806
Tél : +33681294417
Mail : espace.begaïement.bersot@gmail.com
Site : www.espace-begaïement.bersot.eu
Adresse : Villa Médicis,
22 avenue Edmond Rostand,
06100 Nice

En cas d'annulation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, le prix de la formation sera intégralement remboursé au stagiaire.

En cas d'annulation du stagiaire plus de 90 jours avant la formation, le remboursement sera effectué au stagiaire après déduction d'une somme maximale de 50 euros pour frais de dossier et de gestion.

Si l'annulation a lieu dans les 90 jours précédant la formation, le prix du stage restera acquis à l'organisme de formation.

En cas d'annulation pour raison médicale ou de force majeure dûment reconnue, le remboursement sera effectué au stagiaire après déduction d'une somme maximale de 50 euros pour frais de dossier et de gestion.

Si un différend ou une contestation n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Nice sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire à _____ date

Pour le stagiaire

Pour l'organisme de formation SASU Espace Bégaïement
représenté par Patricia Bersot

Je déclare avoir pris connaissance des annexes.

SASU Espace Bégaïement Patricia Bersot
Adresse : 22 avenue Edmond Rostand, 06100 Nice
Tél : +33681294417
SIRET 821 157 641 00019
N° Formatrice : 93060782806
Mail : espace.begaïement.bersot@gmail.com
Site : <http://www.espace-begaïement.bersot.eu>

(Nom, prénom, signature et cachet

Annexe 1 : CONDITIONS GENERALES de la FORMATION

La formation aura lieu dans une salle adaptée au nombre de participants.

Les moyens techniques suivants seront mis en place : Projection sur écran d'une présentation Power Point et de Vidéos. Chaque participant recevra Par mail 1 semaine avant la formation des documents, qu'il pourra imprimer et ainsi préparer les deux journées de formation. De nombreux exercices pratiques seront effectués pendant cet « atelier ».

Le contrôle des connaissances sera effectué à l'issue des deux journées par la remise à chaque participant de deux questionnaires : un de connaissances sur les sujets présentées, un de satisfaction sur l'aspect matériel et l'aspect pédagogique.

Le contrôle de la présence à la formation sera réalisé avec une feuille d'émargement présentée et signée deux fois par journée.

Pour les orthophonistes en exercice libéral :

Formations prises en charge par Agence Nationale du DPC

Une attestation de participation ainsi qu'une facture acquittée, seront remises à chaque participant à l'issue de la formation.

Une demande « d'évaluation de l'impact sur les pratiques » vous sera envoyée pour la journée non présentielle. Ce n'est qu'après avoir reçu les documents de **tous** les participants que la demande de solde pourra être envoyée à l'Agence Nationale du DPC.



Patricia BERSOT
SASU Espace Bégaiement Patricia Bersot
Référéncé DATADOCK
SIRET 821 157 641 00019
N° Formatrice : 93060782806
Tel : +33681294417
Mail : espace.begaiement.bersot@gmail.com
Site : www.espace-begaiement.bersot.eu
Adresse : Villa Médicis,
22 avenue Edmond Rostand,
06100 Nice

Rappel des horaires de formation

9h - 12h30 / 14h -17h30 (horaires susceptibles de modification en fonction des horaires d'avion)

Recommandations de la HAS :

1) **Méthode** : Approche pédagogique et cognitive en groupe 1.1 :

« C'est une formation présentielle en séminaire, sous forme d'atelier, formation interactive. » Cette formation est complétée par une activité d'analyse des pratiques : intégrée à la démarche cognitive, au moment de l'identification des besoins de formation ou de l'évaluation de l'impact de la formation ;

2) **Dispositifs spécifiques 4** : formation professionnelle tout au long de la vie (professionnels paramédicaux)

3) ORIENTATIONS DÉFINIES PAR PROFESSION DE SANTÉ OU SPÉCIALITÉ, SUR LA BASE DES PROPOSITIONS DES CONSEILS NATIONAUX PROFESSIONNELS OU, EN LEUR ABSENCE, DES REPRÉSENTANTS DE LA PROFESSION OU DE LA SPÉCIALITÉ

Orthophoniste : **Orientation n° 3** : l'intervention orthophonique dans les troubles de la phonation

Formatrice : Juliette de Chassey

- Objectif :



Patricia BERSOT
SASU Espace Bégaiement Patricia Bersot
Référéncé DATADOCK
SIRET 821 157 641 00019
N° Formatrice : 93060782806
Tel : +33681294417
Mail : espace.begaiement.bersot@gmail.com
Site : www.espace-begaiement.bersot.eu
Adresse : Villa Médicis,
22 avenue Edmond Rostand,
06100 Nice

- **Se familiariser avec le modèle, les processus et les techniques de la TCC, de la Thérapie d'Acceptation et d'Engagement et de la Méditation de pleine conscience (Mindfulness).**
- **Les appliquer au sein d'une rééducation orthophonique du bégaiement auprès des parents, des enfants, des adolescents et des adultes**
- **Utiliser les TCC et l'ACT comme un cadre référentiel qui permet de proposer des expériences concrètes aux patients en utilisant tous les outils spécifiques de la prise en charge du bégaiement (techniques de fluence, désensibilisation...)**
- **Avoir des repères théoriques et pratiques très clairs auxquels se référer pour servir de structure ou de fil rouge à la prise en charge**
- **Développer la flexibilité psychologique et comportementale des patients et de l'orthophoniste. La flexibilité c'est être capable de s'adapter et de choisir d'agir en fonction de ce qui compte pour soi et du contexte, c'est à dire de ne pas faire comme d'habitude, de manière automatique ou réactionnelle et permettre le changement.**

A) Partie Cognitive

Au moment de l'inscription, chaque participant est invité au travers d'un questionnaire, à se présenter brièvement pour avoir un point de vue sur son expérience et sa formation dans le domaine du bégaiement ainsi que sur ses motivations et ses besoins concernant cette formation.

Cette étape est importante pour ajuster au mieux le contenu de chaque session.

Première session de 2 jours : Les TCC dans la prise en charge de l'enfant qui bégai

- **Présentation de la formatrice et des deux jours**



Patricia BERSOT
SASU Espace Bégaiement Patricia Bersot
Référéncé DATADOCK
SIRET 821 157 641 00019
N° Formatrice : 93060782806
Tel : +33681294417
Mail : espace.begaiement.bersot@gmail.com
Site : www.espace-begaiement.bersot.eu
Adresse : Villa Médicis,
22 avenue Edmond Rostand,
06100 Nice

- Les deux jours seront ponctués d'exercice de présence attentive et de méditation de pleine conscience
- Immersion dans la formation avec quelques mots sur les TCC : analyse fonctionnelle
- Premier exercice pratique sur soi d'analyse fonctionnelle : permet une présentation rapide des participants
- Mise à jour sur le bégaiement :
 - Définitions
 - Les différentes approches
 - La recherche
 - Les options thérapeutiques
- Pratique :
 - Savoir parler simplement du bégaiement à un enfant et à ses parents
 - Poser un cadre clair de la prise en charge
 - Présenter le principe du déroulement des séances afin d'obtenir l'adhésion et la collaboration des parents.
 - Savoir répondre aux idées reçues
- La double problématique : celle de l'enfant, celle des parents
- Options thérapeutiques pour l'enfant
 - Approches comportementales directes et indirectes
 - Place des parents
 - Les groupes
 - Relations avec l'école
- Approfondissement des principes et techniques des TCC
- Pratique autour de l'enfant :
 - Analyses fonctionnelles
 - Techniques motrices de fluence
 - Entraînement des habiletés verbales et non verbales
 - Etude de cas à partir de supports vidéo
 - Entraînements et jeux de rôles en fonction des besoins du groupe
 - Méditation de pleine conscience
- Feed back

FIN d'atelier



Patricia BERSOT
SASU Espace Bégalement Patricia Bersot
Référéncé DATADOCK
SIRET 821 157 641 00019
N° Formatrice : 93060782806
Tel : +33681294417
Mail : espace.begalement.bersot@gmail.com
Site : www.espace-begalement.bersot.eu
Adresse : Villa Médicis,
22 avenue Edmond Rostand,
06100 Nice

- Questionnaire des acquis
- Questionnaire de satisfaction fin de session
- Pourcentage des réponses à vos questions (fin questionnaire pré formation)

B) Partie : analyse des pratiques

1. Elle sera tout d'abord abordée par un « Questionnaire pré formation » .. Ce questionnaire est envoyé lors de la confirmation d'inscription, ce qui permet aux stagiaires une meilleure réflexion. Chaque stagiaire devra me renvoyer ce questionnaire, une semaine avant la formation. Ce questionnaire sera repris avec l'ensemble des participants lors de la « présentation initiale», par un tour de table. Moment phare de la formation où chacun peut exposer ses difficultés, et trouver des réponses ou des pistes grâce au formateur mais aussi grâce aux autres participants D'autre part, à la fin de la formation, chaque stagiaire devra évaluer si la formation a répondu à ses attentes en pourcentage.

2. Echange avec les participants. La dernière partie de l'atelier sera consacré à un temps d'échange entre les participants et le formateur, concernant leur pratique (difficultés rencontrées, PEC, résultats), ceci en tour de table et en prise de parole spontanée. Cette partie de l'atelier est essentielle car elle permet à chacun de s'exprimer et de partager les connaissances de chacun. Chacun apporte aux autres.

3. Évaluations

En fin d'atelier, chaque stagiaire devra évaluer en pourcentage, si la formation a répondu à ses attentes.

De l'acquisition des connaissances, et une restitution des résultats aux professionnels.

En fin d'atelier les stagiaires doivent remplir un questionnaire pour tester leur acquis pendant la formation « Evaluation des acquis fins de session »

Un questionnaire d'évaluation de satisfaction de la formation



Patricia BERSOT
SASU Espace Bégaiement Patricia Bersot
Référéncé DATADOCK
SIRET 821 157 641 00019
N° Formatrice : 93060782806
Tel : +33681294417
Mail : espace.begaiement.bersot@gmail.com
Site : www.espace-begaiement.bersot.eu
Adresse : Villa Médicis,
22 avenue Edmond Rostand,
06100 Nice

NB : ces différentes évaluations ainsi que le temps d'échange permettront d'améliorer les formations suivantes

Bibliographie Bégaiement

AUMONT-BOUCAND V. « Le bégaiement de l'enfant. Sa prise en charge » - Ortho

Edition - 2009

AUMONT-BOUCAND V. « Le bégaiement de l'adolescent et de l'adulte.

Théorie et

pratique» - Ortho Edition - 2015

BRIGNONE S., de CHASSEY J. « Thérapie comportementale et cognitive »- collection Bégaiement : Pratiques Thérapeutiques ». Orthoédition 2003.

de CHASSEY J. « Thérapie d'Acceptation et d'Engagement et Bégaiement » dans

Rééducation orthophonique n°256 « Les traitements du bégaiement : approches plurielles.

CHIFLET W. « Sois bègue et tais-toi » - l'Archipel 2014

de FRAYSSINET Y.E. . « Le quatrième Automne » - AutoEdition 2004.

FILLIOZAT I. « Il n'y a pas de parent parfait » - Marabout 2008

FILLIOZAT I. « J'ai tout essayé » Marabout 2011

FRESNEL E. « Le trac. Trac, stress, anxiété, problèmes de communication » - Solal 1999.

M. GAGNON, C. FERLAND, C. LACHANCE, R. LADOUCEUR. « Comprendre et maîtriser le bégaiement »- Chronique Sociale; les Presses de L'Université Laval 1996.

GAYRAUD-ANDEL M., POULAT M.P « Le bégaiement, comment le surmonter »

-



Patricia BERSOT
SASU Espace Bégaiement Patricia Bersot
Référéncé DATADOCK
SIRET 821 157 641 00019
N° Formatrice : 93060782806
Tel : +33681294417
Mail : espace.begaiement.bersot@gmail.com
Site : www.espace-begaiement.bersot.eu
Adresse : Villa Médicis,
22 avenue Edmond Rostand,
06100 Nice

Odile Jacob 2011

GEORGE G. « Ces enfants malades du stress » - Editions Anne Carrière 2002.

GREGORY CB. "Idées irrationnelles chez la personne bègue", traduit par A.M.Simon- Glossa, les cahiers de l'Unadrio, Janvier 1993.

LE HUCHE F. « Le bégaiement : option guérison »- Albin Michel 1999.

LADOUCEUR R., FONTAINE O., COTTRAUX J. « Thérapie comportementale et cognitive »- Masson 1992.

LAGARDE L. « Goodbye Bégaiement : petit guide de voyage pour les aventuriers du

bégaiement » - Broché 2016

LAGARDE L. « Conseils pour ceux qui bégaiant : les conseils de 28 spécialistes de

la parole qui ont surmonté leur prpre bégaiement ». Broché 2014

LEGERON P. « Affirmation de soi »- Soins Psychiatriques 1987.

MONFRAIS-PFAUWADEL MC. « Un manuel du bégaiement » Solal- 2000

MONFRAIS-PFAUWADEL MC. « Bégaiement, bégaiements : un manuel clinique et

thérapeutique » Solal – 2014

MURRAY F. « L’histoire d’un bègue. Témoignage » - Edité par l’Association Parole

Bégaiement 1996.

PIERART B. « Les bégaiements de l’adulte ». Mardaga 2011

REVOL O. « J’ai un ado... mais je me soigne » J’ai lu 2014

REVOL O. « Même pas grave » J’ai lu

RUSTIN L., KUHR A. « Troubles de la parole et habiletés sociales »- Masson 1992.

SERVANT D. « L’enfant et l’adolescent anxieux. Les aider à s’épanouir » - Odile

Jacob 2005.

SIMON A.M. « Paroles de parents »- Orthoédition 1999.

SIMON A.M. « Mon enfant bégaié ; Concrètement que faire ? » - Tom Pousse - 2012

VAN HOUT.A, ESTIENNE F. « Les bégaiements : histoire, psychologie, évaluation,

variétés »- Masson 1996

VINCENT E. « Le bégaiement ou la parole désorchestrée ». Ed. Milan 2004.



Patricia BERSOT
SASU Espace Bégaiement Patricia Bersot
Référéncé DATADOCK
SIRET 821 157 641 00019
N° Formatrice : 93060782806
Tel : +33681294417
Mail : espace.begaiement.bersot@gmail.com
Site : www.espace-begaiement.bersot.eu
Adresse : Villa Médicis,
22 avenue Edmond Rostand,
06100 Nice

BIBLIOGRAPHIE TCC et ACT

- ANDRE C., LELORD F. « L'estime de soi » - Poche Odile Jacob 2002**
- ANDRE C, LEGERON P. « La peur des autres » - Poche Odile Jacob 2003**
- ANDRE C. « Méditer jour après jour » - l'icôneclaste 2011**
- ANDRE C. « Imparfait, libres et heureux » - Odile Jacob 2006**
- BOUVARD M, COTTRAUX J. "Protocoles et échelles d'évaluation en psychiatrie et en psychologie"- Masson 2ème édition 1998**
- BRIGNONE S., de CHASSEY J. « Thérapie comportementale et cognitive »- collection Bégaiement : Pratiques Thérapeutiques ». Orthoédition 2003**
- de CHASSEY J. « Thérapie d'Acceptation et d'Engagement et Bégaiement » dans Rééducation orthophonique n°256 « Les traitements du bégaiement : approches plurielles**
- De CHASSEY J. « Le cadre et la demande en ACT » - Langage et Pratique – Revue de l'Association Romande des Logopédistes Diplômés ; N°60, février 2018**
- COTTRAUX J. "Les thérapies cognitives"- Retz 1992**
- COTTRAUX J. "Les thérapies comportementales et cognitives"- Masson 3ème édition 1998**
- COTTRAUX J. « Les ennemis intérieurs. Obsessions et compulsions » - Odile Jacob 1998**
- CUNGI C. « Savoir s'affirmer » - Retz 1998**
- CUNGI C. « Savoir gérer son stress » - 1999**
- CUNGI C. « Savoir se relaxer en choisissant sa méthode » - Retz 2003**
- CUNGI C. « L'alliance thérapeutique » - Retz 2006**
- DEVAL C. « Découvrir l'ACT » InterEditions 2018**
- DEVAL C., BERNARD CURIE S. « Vous avez tout pour réussir » - InterEditions 2014**
- DSM-IV. "Critères diagnostiques"- Masson 1997**
- FANGET F. « Oser. Thérapie de la confiance en soi » - Odile Jacob 2004**
- FANGET F. « Toujours mieux ! Psychologie du perfectionnisme. » - Odile Jacob**



Patricia BERSOT
SASU Espace Bégaiement Patricia Bersot
Référéncé DATADOCK
SIRET 821 157 641 00019
N° Formatrice : 93060782806
Tel : +33681294417
Mail : espace.begaiement.bersot@gmail.com
Site : www.espace-begaiement.bersot.eu
Adresse : Villa Médicis,
22 avenue Edmond Rostand,
06100 Nice

2006

FRESNEL E. « Le trac. Trac, stress, anxiété, problèmes de communication » - Solal

1999

GUIMPEL B. « Transformer sa vie avec les Thérapies Comportementales et Cognitives ». c'est Malin Poche 2018

HARRIS Russ « Passez à l'ACT » - de boeck 2012

KABAT-ZIN J. « Au coeur de la tourmente, la pleine conscience » de boeck 2009

LEGERON P. " Affirmation de soi"- Soins Psychiatriques 1987

LADOUCEUR R, FONTAINE O, COTTRAUX J. "Thérapie comportementale et cognitive"- Masson 1992

MIRABEL-SARRON C., VERA L. "L'entretien en thérapie comportementale et cognitive"- Dunod 1995

MONESTES J.L., Villatte M. « la thérapie d'acceptation et d'engagement ACT » -

Elsevier Masson 2011

MONESTES J.L. « ACT : la thérapie d'acceptation et d'engagement en pratique » -

Elsevier Masson 2017.

POLK K., SCHOENDORFF B., WEBSTER M., OLAZ F. « Guide de la matrice ACT » - deboeck 2017.

SCHOENDORFF B. « Faire face à la souffrance » Retz 2009

SCHOENDORFF B., GRAND J. « La thérapie d'acceptation et d'engagement » De boeck 2011

SEZNEC JC. Sous la direction de .« ACT : Applications thérapeutiques » - DUNOD

2015

SEZNEC JC « Savoir se taire, savoir parler » - InterEditions 2017

SNEL E. « Calme et attentif comme une grenouille » - Les Arènes 2010

STAHL B., GOLDSTEIN E., « Apprendre à méditer. La méthode à portée de tous » -

les Arènes 2010

WILLIAM M., TEASDALE J., SEGAL Z., KABAT ZIN J. « Méditer pour ne plus déprimer. La pleine conscience, une méthode pour vivre mieux » - Odile Jacob 2007



Patricia BERSOT
SASU Espace Bégaïement Patricia Bersot
Référéncé DATADOCK
SIRET 821 157 641 00019
N° Formatrice : 93060782806
Tel : +33681294417
Mail : espace.begaïement.bersot@gmail.com
Site : www.espace-begaïement.bersot.eu
Adresse : Villa Médecis,
22 avenue Edmond Rostand,
06100 Nice

ANNEXE 3 : REGLEMENT INTERIEUR

TITRE 1 – objet et champ d’application

Article 1 – objet

Conformément aux dispositions de l’article L6352-3 du Code du Travail, le présent règlement intérieur a pour objet de préciser l’application de la réglementation en matière d’hygiène et de sécurité, de déterminer les règles générales et permanentes relatives à la discipline et d’énoncer les dispositions relatives aux droits de la défense du stagiaire dans le cadre des procédures disciplinaires.

Article 2 – champ d’application

Ce règlement s’applique à tous les stagiaires de « SASU Espace Bégaïement Patricia Bersot »

Les dispositions du présent règlement sont applicables à tout local ou espace accessoire (parc, lieux de restauration, ...) occupé par SASU Espace Bégaïement Patricia Bersot que ce soit son siège social ou tout autre lieu loué par SASU Espace Bégaïement Patricia Bersot. Les stagiaires devront en outre respecter les mesures d’hygiène et de sécurité applicables dans les établissements où sont organisés les stages de SASU Espace Bégaïement Patricia Bersot

TITRE 2 – hygiène et sécurité

Article 3 – dispositions générales

En matière d’hygiène et de sécurité, chaque stagiaire doit se conformer strictement tant aux prescriptions générales qu’aux consignes particulières qui seront portées à sa connaissance par affiches, instructions, notes de service ou tout autre moyen.

Article 4 – lieux de restauration

L’accès aux lieux de restauration n’est autorisé que pendant les heures fixées pour les repas. Il est interdit, sauf autorisation spéciale accordée par le responsable de l’établissement, de prendre ses repas dans les salles où se déroulent les stages.

Article 5 – règles générales à la protection contre les accidents

Tout stagiaire est tenu d’utiliser tous les moyens de protection individuels et collectifs mis à sa disposition pour éviter les accidents et de respecter strictement les consignes particulières à cet effet.

Article 6 – règles relatives à la prévention des incendies

Tout stagiaire est tenu de respecter scrupuleusement les consignes relatives à la prévention des incendies. Il est interdit de fumer dans les salles où se déroulent les formations. Il est interdit d’utiliser des matières inflammables à l’intérieur ou à proximité des locaux.

Article 7 – obligation d’alertes

Tout stagiaire ayant constaté une défaillance ou une anomalie dans les installations ou le fonctionnement des matériels est prié d’en informer l’animateur ou les responsables de l’établissement. Tout accident, même bénin, doit être immédiatement déclaré à la direction par la victime ou les témoins.

TITRE 3 – discipline et sanctions

Obligations disciplinaires

Article 8 – dispositions générales relatives à la discipline

Les stagiaires doivent adopter une tenue, un comportement et des attitudes qui respectent la liberté et la dignité de chacun. Tout manquement aux règles relatives à la discipline pourra donner lieu à l’application de l’une des sanctions prévues par le présent Règlement

Article 9 – horaires de stage

Les stagiaires doivent respecter les horaires de stage fixés par l’animateur de la formation.

Article 10 – entrées, sorties et déplacements

Les stagiaires n’ont accès aux locaux de l’établissement que pour le déroulement des séances de formation. Il est interdit d’introduire dans les locaux des personnes étrangères au stage.

Article 11 – usage du matériel

Le stagiaire est tenu de conserver en bon état, d’une façon générale, tout le matériel mis à sa disposition pendant le stage. Il ne doit pas utiliser ce matériel à d’autres fins que celles prévues pour le stage et notamment à des fins personnelles sans autorisation. A la fin du stage, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à SASU Espace Bégaïement Patricia Bersot

Article 12 – enregistrement

Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse de l’animateur de formation et d’un responsable de **SASU Espace Bégaïement Patricia Bersot**, d’enregistrer ou de filmer les séances formation.

Article 13 – méthodes pédagogiques et documentation



Patricia BERSOT
SASU Espace Bégaïement Patricia Bersot
Référéncé DATADOCK
SIRET 821 157 641 00019
N° Formatrice : 93060782806
Tel : +33681294417
Mail : espace.begaïement.bersot@gmail.com
Site : www.espace-begaïement.bersot.eu
Adresse : Villa Médicis,
22 avenue Edmond Rostand,
06100 Nice

Les méthodes pédagogiques et la documentation diffusées sont protégées au titre des droits d'auteur et ne peuvent être utilisées autrement que pour un strict usage personnel ou diffusées par les stagiaires sans l'accord préalable et formel de son auteur et de SASU Espace Bégaïement Patricia Bersot.

Sanctions et droits de la défense

Article 14 – nature et échelle des sanctions

Tout manquement aux obligations disciplinaires sera considéré comme faute par SASU Espace Bégaïement Patricia Bersot et pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet d'un avertissement écrit, d'une exclusion temporaire ou définitive. L'exclusion du stagiaire ne pourra, en aucun cas, donner lieu au remboursement des frais réglés pour la formation.

Article 15 – droits de la défense

Aucune sanction ne pourra être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui. Lorsque le comportement du stagiaire justifie une exclusion, SASU Espace Bégaïement Patricia Bersot ou son représentant convoque le stagiaire en lui indiquant l'objet de cette convocation. La convocation précise également la date, l'heure et le lieu de l'entretien. Elle est écrite et remise en main propre à l'intéressé contre décharge ou envoyée en lettre recommandée. Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix. La convocation mentionnée ci-dessus fait état de cette faculté. Pendant l'entretien SASU Espace Bégaïement Patricia Bersot ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire.

Article 16 – informations

Le Gérant de SASU Espace Bégaïement Patricia Bersot informe de la sanction prise :

- L'employeur, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'un stage dans le cadre du plan de formation d'une entreprise
- L'employeur et l'organisme paritaire qui a pris à sa charge les dépenses de formation, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'un stage dans le cadre d'un congé formation.

TITRE 4 – conditions d'annulation

Article 17 – délais d'annulation

En cas d'annulation du stagiaire plus de 90 jours avant la formation, le remboursement sera effectué au stagiaire après déduction d'une somme maximale de 50 euros pour frais de dossier et de gestion.

Si l'annulation a lieu dans les 90 jours précédant la formation, le prix du stage restera acquis à l'organisme de formation.

En cas d'annulation pour raison médicale ou de force majeure dûment reconnue, le remboursement sera effectué au stagiaire après déduction d'une somme maximale de 50 euros pour frais de dossier et de gestion.

Si un différent ou une contestation n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Nice sera seul compétent pour régler le litige.

Article 18 – entrée en vigueur

Ce règlement entre en vigueur à compter de sa ratification par SASU Espace Bégaïement Patricia Bersot. Il sera adressé à toute personne s'inscrivant à un stage organisé par SASU Espace Bégaïement Patricia Bersot.

REGLEMENT INTERIEUR 2018 (2 pages)	Cachet et Signature du stagiaire	SASU Espace Bégaïement Patricia Bersot
Lieu Date	Faire précéder de « Lu et approuvé »	SASU Espace Bégaïement Patricia Bersot Adresse : 22 avenue Edmond Rostand, 06100 Nice Tél : +33681294417 SIRET 821 157 641 00019 N° Formatrice : 93060782806 Mail : espace.begaïement.bersot@gmail.com Site : http://www.espace-begaïement.bersot.eu